Image not found or type unknown

Responsabilités d'un syndic de copropriété

Par **Steven 77**, le **07/03/2020** à **17:19**

Bonjour,

Qui porte la responsabilité légale de la modification unilatérale du contrat d'un gardien d'immeuble, sachant que cette modification a été approuvée en AG.

Cette modification ayant entraînée une plainte aux prud'hommes qui a jugé cette modification abusive.

Par avance, merci des reponses

Par **Visiteur**, le **07/03/2020** à **18:03**

Bonjour

En toute logique, c'est la copropriété qui est employeur du gardien, mais la gestion du contrat incombe au syndic qui est en somme le R.R.H.

[quote]
un contrat de travail n'a pas à être soumis à l'AG, il est la conséquence d'un recrutement fait **par** le syndic sur la base du contenu de l'emploi voté par l'AG.

[/quote]
https://www.baticopro.com/guides/gardien-d-immeuble-cadre-legal-et-avantages.html

Par **P.M.**, le **07/03/2020** à **18:12**

Bonjour,

Il faudrait savoir qui a été assigné devant le Conseil de Prud'Hommes et qui a représenté la co-propriété mais normalement c'est le syndic qui représente la co-propriété et gère les contrats en son nom, même s'il peut se couvrir par une délibération de l'assemblée générale...

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés